

Dans la continuité du festival AlimenTerre, Le Lycée Pierre Lagourgue, avec la participation de professeurs et des élèves éco-délégués, vous propose un **Concours d’Affiches** avec le thème suivant :

« MANGER ÉCO-RESPONSABLE À LA RÉUNION »

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

▪ **Article 1 :**

- Peuvent participer au concours tous les élèves de l’Etablissement à l’exception des élèves membres du Jury.
- *Le jury sera composé de 7 membres : 2 éco-délégués ; 2 professeurs ; 1 agent ; 1 membre du CVL ; 1 membre de l’administration (et/ou si c’est possible via pronote : l’ensemble du lycée sauf les participants. Ceci reste encore à définir.)*

▪ **Article 2 : Principe du concours :**

- vous devrez réaliser une affiche originale en respectant le thème suivant inspiré du festival AlimenTerre :
« **Manger éco-responsable à la Réunion** »
- il devra contenir :
 - **un slogan (ou titre) ;**
 - **des illustrations ;**
 - **un texte expliquant votre message qui sera intégré à l’affiche (maximum 5 lignes)**
- vous êtes libre de réaliser cette affiche en utilisant la technique de votre choix : dessin/peinture/collage/photo/retouche/montage.
- l’affiche pourra être réalisée sur papier (**format A3 uniquement !**) ou en format numérique à imprimer (fichiers JPEG ou PDF exclusivement)

▪ **Article 3 :**

Chaque participant devra déposer son affiche (comportant nom, prénom, classe) auprès de la vie scolaire

avant le 5 février 2021, date limite de participation.

- L’affichage se fera au niveau des baies vitrées du réfectoire une fois toutes les affiches recueillies.

▪ **Article 4:**

Chaque participant s’engage à proposer une œuvre originale, entièrement réalisée seul ou à plusieurs (au maximum 3 personnes)

▪ **Article 5 :**

Chaque participant s’engage à respecter le droit à l’image : si l’affiche comporte une photo représentant une ou plusieurs personnes identifiables, celles-ci doivent être informées et avoir donné leur accord écrit pour la prise de photo et pour son utilisation - diffusion dans le cadre du concours. Dans le cas de personnes mineures, il faut une autorisation parentale écrite. (*un document de Droit à l’image est disponible à la Vie Scolaire*)

▪ **Article 6 :**

Chaque participant s’engage à respecter le droit d’auteur : en cas d’utilisation d’une image existante, s’assurer que celle-ci est libre de droits et citer son auteur.

▪ **Article 7 :**

En déposant son affiche, chaque participant accepte que les organisateurs du concours et que le Lycée Pierre Lagourgue utilisent et diffusent leurs œuvres par voie d’exposition (locaux du lycée par exemple), par voie de presse, ou par voie Internet (site du lycée ou portail de l’académie).

▪ **Article 8 :** Trois prix seront attribués : **Le 1^{er} Prix du Jury ; Le 2^{ème} Prix du Jury, Le Prix de l’originalité**

▪ **Article 9 :**

Les dessins injurieux ou à caractère raciste, sexiste ou d’incitation à la haine ou tombant sous le coup de la Loi seront écartés.

▪ **Article 10 :**

Chaque participant s’engage, en participant à ce concours, à respecter intégralement le présent règlement.

▪ **Article 11 :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d’annuler le concours en raison de tout événement indépendant de leur volonté.